

Dossier

Tocqueville et le modèle de l'Amérique carcérale

En 1830, le jeune juge se rend aux États-Unis pour étudier leur système punitif, qui se décline en deux méthodes, l'une dite « d'Auburn » et l'autre « pennsylvanienne ». Le penseur français en tirera un modèle hybride, cohérent avec ses choix philosophiques... et qui se brisera sur l'opposition parlementaire. **PAR JEAN-LOUIS BENOÎT**

En 1831, Tocqueville, juge-auditeur au tribunal de Versailles, et son ami Beaumont, substitut, obtiennent du ministre de l'Intérieur la mission d'aller aux États-Unis pour étudier les nouvelles formes de systèmes pénitentiaires et voir quelles réformes pourraient être adaptées au système français qui connaît de graves dysfonctionnements. Ils débarquent à New York le 11 mai 1831 et reviennent le 20 février 1832. Les deux amis parcourent l'ensemble des 24 États du pays et visitent la quasi-totalité des prisons, notamment celles d'Auburn et Sing Sing, l'Eastern State Penitentiary et Walnut Street Jail à Philadelphie, mais aussi des prisons locales et maisons de correction. Ils visitent également des maisons de travail pour enfants ou indigents, des tribunaux et des hôpitaux psychiatriques en charge du traitement de détenus. À leur retour, ils rédigent le rapport *Du système péni-*

tentiaire aux États-Unis (1833), qui fait une analyse critique des deux systèmes, celui d'Auburn et celui de Philadelphie; une observation de l'architecture, de la discipline et des coûts; un jugement moral et humain. Le système d'Auburn repose sur le travail collectif le jour en atelier, en silence, et l'isolement la nuit. Toute communication y est interdite et est sanctionnée par de lourds châtiements corporels. La surveillance est de type militaire, inspections, marches en colonnes têtes tournées, uniforme rayé. Il s'agit de soumettre le détenu par la contrainte. Le système de Philadelphie – ou pennsylvanien – est basé sur un isolement cellulaire absolu jour et nuit. Les détenus sont isolés les uns des autres, les repas, le travail, la prière tout se fait dans la cellule, avec une organisation spatiale fixe et disciplinée. L'objectif est de mettre le détenu seul face à lui-même en favorisant le repentir, et surtout d'éviter la récidive à la sortie. L'architecture: cellule individuelle, petite cour

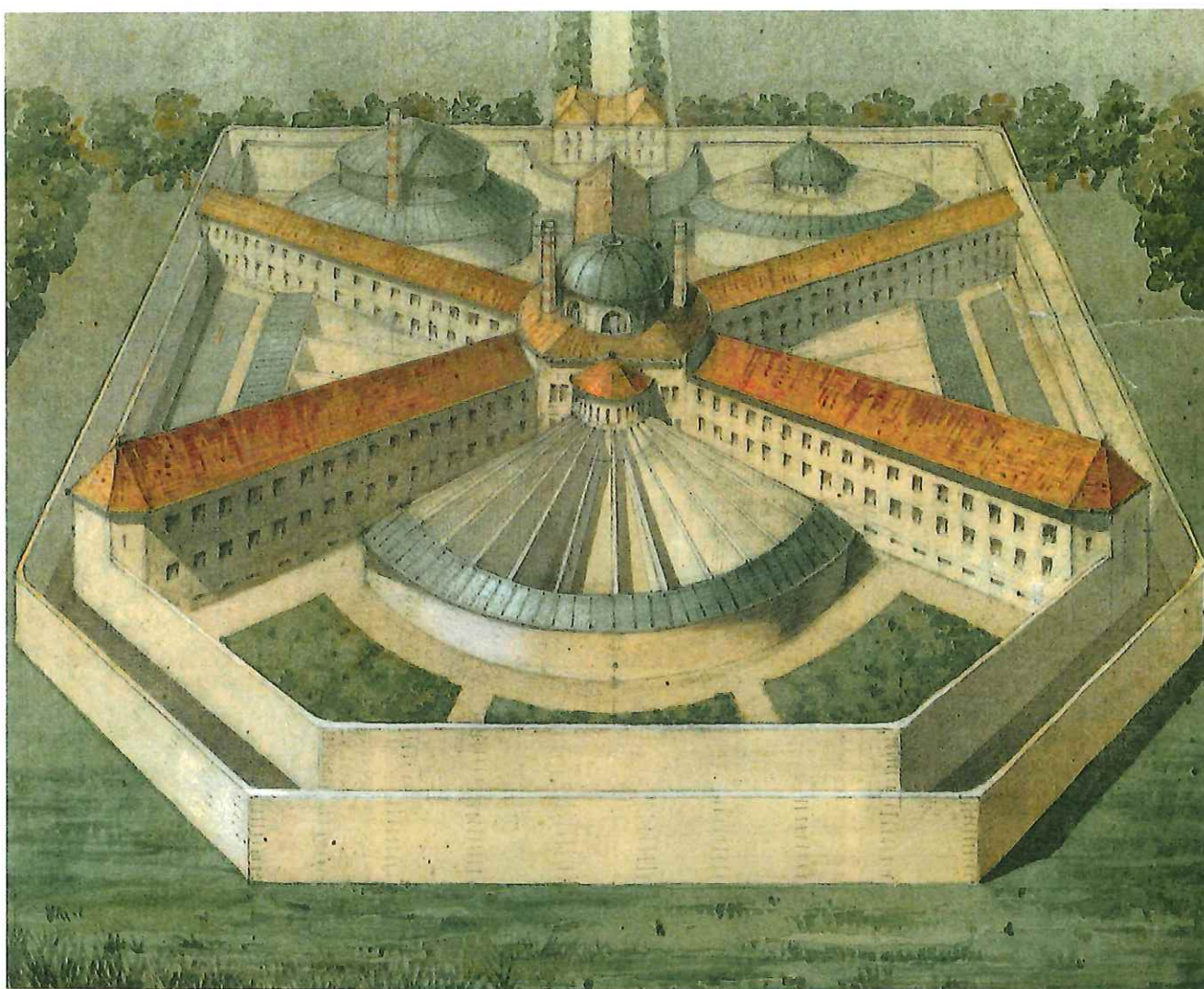
intérieure, plan stellaire avec rotonde centrale permet de surveiller les détenus sans intervenir directement. Ce système est cependant porteur de dérives graves; la conséquence de cet isolement extrême mène parfois à des troubles mentaux, voire au suicide.

Quatre principes : punir, protéger, prévenir, réinsérer

En 1833, Tocqueville et Beaumont considèrent que le système d'Auburn est le moins mauvais, le plus équilibré, mais, en 1840, Tocqueville, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons, juge désormais que le système d'Auburn possède trop de défauts. Pour lui, la loi doit répondre au quadruple principe suivant: l'emprisonnement est une punition, qui doit protéger la société, prévenir la récidive et permettre aux détenus de réintégrer la société en respectant le contrat social, sinon par vertu du moins par crainte. À partir de ce moment, Tocqueville



PHOTO JOSSE / BRIDGEMAN IMAGES



CCO ARCHIVES DU CALVAIDOS



Tout voir Les réflexions de l'auteur de *De la démocratie en Amérique* inspirent les efforts de modernisation des prisons françaises dans la seconde moitié du XIX^e s. Il plaide notamment pour une architecture reprenant un plan qui permet la surveillance constante des détenus (ci-dessus, le projet de la maison d'arrêt de Caen en 1876 et, ci-contre, la prison « panoptique » d'Autun, bâtie en 1855).

comme Beaumont se prononcent sans hésiter pour l'isolement cellulaire mais sérieusement revisité, bien différent de celui de Philadelphie, et porteur d'une visée morale et réformatrice.

Pendant quatre ans, partisans et adversaires du régime cellulaire ne cessent de s'affronter. Le parti cellulaire a l'appui de l'état-major des hôpitaux parisiens et de la revue *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*,

de l'Académie royale de médecine, de Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons... Les principaux adversaires du régime cellulaire sont Marquet-Vasselot, directeur de la maison centrale de Loos, Léon Faucher, Gaëtan de La Rochefoucauld-Liancourt, président de la Société de la morale chrétienne, et Charles Lucas, inspecteur général des prisons, et la hiérarchie catholique. La loi déposée en 1844 aspire à humaniser

la peine: «La prison doit réformer, non briser l'homme», idée forte de Tocqueville et Beaumont. La loi est votée par la Chambre des députés mais refusée par les pairs. Modèle panoptique ou architecture stellaire? Le rapport Tocqueville-Beaumont a façonné la prison française en orientant les choix architecturaux entre plan stellaire ou radial, permettant une surveillance centralisée, invisible mais omniprésente, et plus adaptée aux objectifs républicains et moraux que veut incarner Tocqueville. Il critique la rigidité et le manque d'humanité du modèle de Bentham tout en reconnaissant son efficacité en termes de discipline. Il ne choisit ni l'architecture panoptique à la lettre ni l'architecture stellaire systématique mais préconise une version adaptée du plan radial ou semi-stellaire, inspirée du système pennsylvanien, en cohérence avec ses choix philosophiques et pratiques. La loi présentée par Tocqueville ne fut jamais appliquée. ■